



SOCIETE COMMERCIALE

CHANGEMENT DE REPRESENTANT PERMANENT D'UNE PERSONNE MORALE ADMINISTRATEUR OU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS UNE SA

- Formulaire **M3** dûment complétée et signée sur chaque exemplaire
- 1 exemplaire de l'acte de nomination signé en original
- 1 exemplaire du journal d'annonces légales du département de l'Ain publiant l'avis de modification ou attestation de sa parution

Pour la personne nouvellement nommée :

- Extrait d'acte de naissance en original et de moins de 3 mois ou copie de la carte d'identité en cours de validité ou du passeport en cours de validité ou copie du livret de famille à jour

Si étranger(ère) résidant en France : (hors ressortissant de l'union européenne)

- Copie de la carte de résident ou du titre de séjour en cours de validité et à jour ou copie du récépissé de la demande de ce titre de séjour délivré par la Préfecture
- Attestation sur l'honneur de non condamnation et de filiation à compléter et à signer en original

COUT DE LA FORMALITE

- Chèque de 192.01 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse** (ou 76.01 € si société à associé unique dont l'associé unique est le dirigeant de la société)
- Chèque de 70 € à l'ordre de la CCI de l'Ain** (prestation CFE Service +)